



# COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 OCTOBRE 2020 A 18H30

Salle Serge Reggiani

## **Étaient présents :**

M. Laurent JACQUES, Maire,  
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-  
QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mmes Christine LAVACRY, Florence CAILLEUX, M.  
Rachid CHELBI, Adjoint,  
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE,  
Christophe DUCHAUSSOY, Mlle Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,  
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, Liseline DAILLY-LAVOINE,  
Mélanie DELGOVE, MM. Harold DUBUISSON, Richard DENOUN, Mme Sylvie DELÉPINE, M.  
Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

## **Absents excusés donnant procuration :**

M. Philippe POUSSIER qui a donné procuration à Mme Chantal MOREL ;  
M. Fabien LESPAGNOL qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR ;  
Mme Martine GRUY qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY ;  
M. Sébastien PLANCHE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

M. Harold DUBUISSON a été nommé Secrétaire de Séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020**

*Acté*

## **II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE**

*Acté*

## **III] DÉLIBÉRATIONS**

### **1. COMMANDE PUBLIQUE**

#### **1.1 MARCHÉS PUBLICS**

#### **MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS DU FUNICULAIRE, DU PARKING DES TERRASSES ET DES GARES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public avec la société Ascenseurs 4A et tout document associé.

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## **FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR TOUS LES SITES DE LA COMMUNE ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIÉS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'offre de la société susmentionnée et tout document associé.

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## **2 – URBANISME**

### **2.2 – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS**

#### **CONVENTION DE SERVITUDES PARCELLE AV n° 19 - ENEDIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de servitudes à intervenir entre la Ville du TRÉPORT et ENEDIS pour faire passer sur la parcelle cadastrée n°19 – Section AV, propriété de la commune les conducteurs aériens d'électricité sur une longueur totale d'environ 22 mètres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention. »

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## **4. FONCTION PUBLIQUE**

### **4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT**

#### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE PROPRIÉTÉ DES LOCAUX – MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** qu'une délibération concordante modifie le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2020 qui prévoit :
  - L'ouverture d'un poste à temps complet sur chacun des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et sur le grade d'agent de maîtrise territorial ;
  - La fermeture d'un poste à temps complet sur chacun des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et sur le grade d'agent de maîtrise principal.
- **PREND ACTE** que ce recrutement s'opèrera soit par voie statutaire, ou à défaut, par voie contractuelle, selon le résultat des entretiens menés, la situation administrative et le profil du candidat retenu ;
- **PREND ACTE** qu'en cas de recrutement

- par voie statutaire, l'agent sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant à l'échelon de classement qu'il détient dans son grade ;
  - par voie contractuelle, la rémunération de l'agent sera déterminée en faisant référence à l'espace indiciaire s'étendant du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial au 13<sup>e</sup> échelon du grade d'agent de maîtrise territorial. Serviront notamment à déterminer le niveau de rémunération de l'agent retenu : la qualification et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
  - **PREND ACTE** que la présente délibération abroge la délibération n° 2020/053 en date du 9 juin 2020 ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 27  
 Nombre de voix pour : 27  
 Nombre de voix contre : 0  
 Abstention : 0

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.11.2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2020 comme suit :

<b>Filière / Grade</b>	<b>Quotité de travail</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
▪ Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	Temps complet	-1	
▪ Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	Temps complet	-1	
▪ Technicien territorial	Temps complet	-1	
▪ Agent de maîtrise principal	Temps complet	-1	
▪ Agent de maîtrise	Temps complet		+1
▪ Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Temps complet	-1/+1	-1
▪ Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Temps complet	-1/+1	-1
▪ Adjoint technique	Temps complet	+2	-1/+1
	Temps non complet	-2	-2
<b>Sous-total</b>		<b>-4</b>	<b>-3</b>
<b>Total des effectifs</b>		<b>165</b>	<b>152</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 27  
 Nombre de voix pour : 27  
 Nombre de voix contre : 0  
 Abstention : 0

## VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action ;
- **MET EN OEUVRE** le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi ;
- **PROCÈDE** à une réévaluation régulière du document unique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte ou tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

### 5. – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

##### ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

#### 5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

##### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et après avoir accepté le vote à main levée,

- **DÉSIGNE**, afin de siéger au sein de la CLECT, les membres ci-dessous nommés,  
JACQUES Laurent ;  
VASSEUR Nathalie ;  
VERMEERSCH Philippe ;  
CHÉRUBIN-QUENNESSON Frédérique ;  
LOUVEL Jean-Jacques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE, afin de siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme :**

- M. Laurent JACQUES	27 voix
- M. Jean-Jacques LOUVEL	27 voix
- Mme Liseline DAILLY-LAVOINE	27 voix
- Mme Sylvie HELOIR	27 voix
- Mme Florence CAILLEUX	27 voix
- Mme Nathalie VASSEUR	27 voix

### 5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

#### DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les orientations en matière de formation.
- Néanmoins, chaque conseiller municipal aura la possibilité de suivre une formation **en lien ou non avec ses attributions** : délégation ou appartenance à une commission.
- **APPROUVE** que **le montant des dépenses totales de formation soit plafonné à 12 000€** pour l'année 2020, soit 11.13 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus ».

Nombre de suffrages :	26	Absence de M. DENOUN, sorti de la salle lors du vote de ce point
Nombre de voix pour :	26	
Nombre de voix contre :	0	
Abstention :	0	

## 7. – FINANCES LOCALES

### 7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

#### BUDGET VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget de la Ville du Tréport.

Nombre de suffrages :	27
Nombre de voix pour :	27
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

#### BUDGET CAMPING – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget du Camping.

Nombre de suffrages :	27
Nombre de voix pour :	27

Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## **BUDGET LOTISSEMENT LE MONT-HUON – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget du lotissement le Mont-Huon.

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## **DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MONT HUON**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la dissolution du budget annexe Lotissement Le Mont Huon** au 31 décembre 2020,
- **PREND ACTE** du solde de clôture du budget annexe Lotissement Le Mont Huon pour l'année 2020, présentant un excédent de 148 737.87€ en section de fonctionnement, et un résultat de 0€ en section d'investissement.
- **ACCEPTE la reprise de l'actif et des résultats de ce budget annexe dans le budget principal de la ville**, et décidé de la clôture et de la dissolution du budget annexe Lotissement le Mont Huon avec date d'effet au 31 décembre 2020. De ce fait, les travaux de voirie définitive seront inscrits au budget principal de la Ville,
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

### **7.10 DIVERS**

#### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'ENCONTRE DU PROPRIÉTAIRE DU BIEN SIS 46 QUAI FRANÇOIS 1ER AU TRÉPORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RÉPERCUTE sur le propriétaire de l'appartement à l'origine du péril, LES FRAIS OCCASIONNÉS :**
  - D'une part, les heures et déplacements du personnel communal pour assister l'expert d'un montant de 71.05€
  - D'autre part, les honoraires et frais de secrétariat liés à l'expertise effectuée par M. Bertrand CAMILLERAPP d'un montant de 1 083.62€ euros ;**Soit la somme totale de 1 154.67 euros ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant ;**
- **AUTORISE Monsieur le Receveur Municipal à procéder au recouvrement de cette somme. »**

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## **8- DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**

### **8.9 CULTURE**

#### **CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE LA CCVS DANS LA MÉDIATHÈQUE DU TRÉPORT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en place d'animations du RAM de la CCVS dans la médiathèque du Tréport et tout autre avenant à intervenir. »

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

## **9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES**

### **9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES**

#### **DEMANDE DE SURCLASSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE DU TRÉPORT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le dossier de demande de surclassement démographique de la Ville du Tréport pour un total de 13 162.habitants,
- **SOLLICITE** le surclassement démographique de la Ville du Tréport dans la catégorie 10 000 à 20 000 habitants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte ou document relatif à cette demande.

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

### **9.4 VŒUX ET MOTIONS**

#### **MOTION CONTRE LA BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **S'OPPOSE** à la baisse des impôts de production.

Nombre de suffrages : 27  
Nombre de voix pour : 27  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

**POINT CONCERNANT LES FINANCEMENTS PASSÉS, ACTUELS ET ÉVENTUELLEMENT FUTURS DE LA SOCIÉTÉ ÉOLIENNES EN MER DIEPPE LE TRÉPORT**

La séance est levée à 20h.

Le Maire,

**Laurent JACQUES.**

Compte-rendu affiché et publié le 13 OCT. 2020